

**Des rappels pratiques à tous les assurés du Groupe financier SSQ, membres d'ASSEREQ.**

- Dans toutes vos démarches ou communications, ayez en mains, votre **numéro de contrat** et sachez dans quel régime, **Santé** ou **Santé Plus**, vous vous situez... (1-800-663-2408) (1-888-833-6962)
- Dans un contexte d'incompréhension ou de litige avec la SSQ, **toujours communiquer avec l'AREQ**, qui se fera un devoir de « piloter » votre dossier, si nécessaire, avec la SSQ. Pour quelques mois encore, dans des cas bien particuliers, il se peut que des ajustements soient requis... Madame Johanne Freire de l'AREQ, défendra alors votre dossier à la SSQ. **C'est un service auquel vous avez droit et l'AREQ le donne !**
- Pour les réclamations... **soins à domicile, soins infirmiers, maison de convalescence ou autre, après un accident ou un fait de santé quelconque, qui vous laisserait incapable d'agir ou avec un handicap temporaire, demander ou faire demander le plus rapidement possible les papiers officiels du médecin ou du professionnel traitant** ; ceci expliquera votre état de santé présent et vous permettra de constituer votre dossier de réclamations. Vous pourrez pas la suite, mieux le défendre dans le temps, au besoin.
- Se rappeler que depuis le 1<sup>er</sup> avril 2012, SSQ groupe financier utilise un **nouveau système de gestion des réclamations de soins de santé**. Ce changement oblige l'utilisation de votre nouvelle carte d'assurance, laquelle vous a été émise à la fin de mars et qui renferme votre numéro de contrat d'assurance et vos protections de base. Utiliser la nouvelle carte et détruire l'ancienne pour éviter tout problème à la pharmacie. Si vous décelez des erreurs sur cette nouvelle carte, veuillez appeler au **1-877-651-8080, poste 2900**.

En toute collaboration,

Michèle C. Chartier,  
Responsable du dossier.

*Félicitations à notre chorale  
pour sa prestation  
à l'occasion du bicentenaire  
au Séminaire de Saint-Hyacinthe.*

